

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité.

- 1- Suivant l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2023 est complété et déposé à mon bureau à l'hôtel de ville situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde. Il sera procédé à l'envoi des factures de taxes dans le délai requis par la loi.
- 2- Toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les trente jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement.
- 3- Conformément à l'article 1 du *Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements (chapitre F-2.1, r.9)*, le débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total de ces taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint 300\$.
- 4- Les versements seront dus aux dates fixées comme suit :

Le paiement des taxes foncières générales, des taxes spéciales et des taxes de services annuels imposées en vertu du présent règlement de taxation peut être payé en 5 versements égaux si le total des taxes à payer dans un compte atteint le montant de 300\$ et plus.

Les dates de versements et d'échéance pour l'exercice financier de 2023 sont :

1^{er} versement : 15 mars 2023

2^e versement : 15 mai 2023

3^e versement : 12 juillet 2023

4^e versement : 12 septembre 2023

5^e versement : 15 octobre 2023

La totalité de la facture de taxes peut cependant être payée en un seul versement. Lorsque le total des sommes dues en vertu du présent règlement est en deçà de 300\$, le compte est payable à la première date d'échéance due, à savoir le 15 mars 2023 pour la facture de taxes régulières et 30 jours après la date de réception de l'avis de taxation dans le cas d'une taxation complémentaire ou mise à jour, au cours de l'exercice financier.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu sa facture de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Sainte-Clotilde ce 15 février 2023.

A handwritten signature in blue ink that reads "Amélie Latendresse".

Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière